

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 SG 19** Adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023

**M. Jean-François Martins, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel la Maire de Paris lui propose l'adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les statuts du club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023, ci-annexés.

Article 2 : Est approuvée l'adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement à l'association de la cotisation annuelle due par la Ville de Paris de 4 000 €.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, nature 6281, rubrique 3262, destination 3260002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2018 et suivantes sous réserve des décisions de financement correspondantes

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**